

N° 315

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 24 JUILLET 1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 24 juillet 1962.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi, MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN PREMIÈRE LECTURE, complétant la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière,

Par M. Jacques de MAUPEOU,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 25 juillet 1962. (Compte rendu intégral de la 1^{re} séance du Sénat du 24 juillet 1962, page 1113, 1^{re} colonne.)

(1) Cette commission est composée de MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Robert Chevalier, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Jean de Bagneux, Clément Balestra, Jacques Baumel, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Georges Cogniot, Gérard Coppenrath, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux ; MM. Georges Dardel, René Dubois, Charles Durand, Hubert Durand, Jules Emaillé, Yves Estève, Jacques Faggianelli, Charles Fruh, Roger Garaudy, Alfred Isautier, Louis Jung, Adrien Laplace, Jacques de Maupeou, François Minard, Claude Mont, Jean Noury, Henri Paumelle, Lucien Perdereau, Gustave Philippon, Georges Rougeron, François Schleiter, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Etienne Viallanes, Jean-Louis Vigier, Paul Wach.

Voir les numéros :

Sénat : 55, 92, 111 et in-8° 38 (1961-1962).
314 (1961-1962).

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1607, 1838, 1839 et in-8° 442.